

Compte-rendu de la journée d'information du vendredi 07 août 2009

En l'absence de notre président Gérard VAN LOO, cette journée d'information annuelle est animée essentiellement par Patrick HAMEL, aidé de Christiane SIFFER et les membres du Conseil d'Administration.

Il nous rappelle le souhait de notre Président actuel de ne plus renouveler son mandat de président, ainsi que de ne plus faire parti du conseil d'administration, et donc lance un appel à candidatures.

Patrick HAMEL revient tout juste de l'Assemblée Générale de la Fédération des Associations de Résidents ayant pour thème « Enjeux économiques et sociaux du vieillissement des stations de montagne ». Les responsables des stations de ski prennent, progressivement, conscience que l'avenir n'est plus le « tout neige », et qu'ils doivent envisager d'autres équipements afin d'attirer les vacanciers dans un proche avenir.

Il nous rappelle qu'en tant qu'association nous faisons parti intégrante comme Membre Actif et Permanent du Comité de l'Office du Tourisme de Châtel, ce qui nous permet de faire des rencontres de responsables de la commune, et être au courant des problèmes qui se présentent.

Christiane SIFFER prend la parole, pour nos activités de cet été, et nous précise que pour la sortie de Chamonix nous sommes 61 participants. Pour la sortie de la Tovassière », nous sommes 77 inscrits. Claude HINDRYCHX est chargé de l'organisation des marcheurs. Pour la sortie au restaurant d'altitude « le Corbeau » nous sommes 50 inscrits. Elle nous précise que sa fille a participé activement à l'organisation de ces sorties. Pour la sortie d'UBINE, Christiane SIFFER nous précise que Maïté vient d'ouvrir son nouveau restaurant, et nous attend avec impatience pour nous présenter ses nouveaux menus. Chaleureux applaudissements.

Bernard JAHAN, adhérent et Webmaster de l'A.A.R.C, se présente et commence par donner quelques généralités sur notre site, en précisant qu'il vient d'être refait pratiquement complètement. Il précise que toutes les informations de notre Association figurent très rapidement dans notre site, ainsi que les principales manifestations de Châtel, et invite tout le monde à le consulter régulièrement. Il termine son intervention en précisant que le site est actualisé très rapidement, qu'il est fiable au niveau de l'information, et possède de très nombreuses rubriques intéressantes. Applaudissements.

Il est 11 heures, et Monsieur le maire de Châtel, Nicolas RUBIN, arrive comme prévu, accompagné de certains membres de son équipe MM. Franck MARCHAND (adjoint, chargé des archives, patrimoine, et architecture locale), Philippe CHARBONNEL (adjoint, chargé de délégation au service public), Jean-Louis TUAILLON, Bernard HUGON. Monsieur le Maire prend la parole.

Patrick HAMEL donne la parole aux invités, commençant par Mr Jean-Louis TUAILLON, Directeur du service des pistes et de la sécurité. Il nous informe que Châtel a beaucoup investi pour son équipement cette année. Du côté de Super Châtel, la piste des Combes a été améliorée et les travaux devraient se terminer la semaine prochaine. D'autres travaux ont été réalisés également du côté du Linga, par le démontage du télésiège numéro 2, et il sera remplacé par le nouveau télésiège de l'Echo Alpin qui part 300 m plus bas. De l'autre côté, un réseau est creusé tout le long de la piste des Combes pour l'arrivée de la neige de culture. Il nous informe aussi qu'une retenue collinaire est en construction afin d'avoir de l'eau pour fabriquer de la neige. La neige artificielle est formée de gouttelettes d'eau et d'air froid, mais pour cela il est nécessaire de disposer d'une réserve d'eau.

La parole est donnée ensuite à Bernard HUGON, directeur des remontées mécaniques (la S.A.E.M.). Il précise qu'en plus des travaux de piste, il existe actuellement des travaux au sein des bâtiments des remontées mécaniques. Au niveau des résultats financiers, l'année dernière a été favorable, et a dégagé des bénéfices qui permettent des réinvestissements. Puis, il lance un appel au bénévolat pour la coupe d'Europe de VTT.

Il passe ensuite la parole à Jean-François VUARAND, directeur de l'Office de tourisme qui nous encourage à utiliser le Multi Pass et donne quelques détails. Pour la somme modique de un euro par jour, les remontées mécaniques sont gratuites, et c'est ce qui explique la présence de nombreuses personnes sur les sommets.

Le 23 août, c'est la fête traditionnelle de la Belle Dimanche. Elle n'est plus à présenter. Il y aura, cette année, 41 chalets installés sur Plaine Dranse. On y trouvera également les traditionnelles musiques, ainsi que le traditionnel concours des fromages d'Abondance et de races bovines.

L'invité d'honneur de cette année sera la fanfare du 27ème BCA qui fera les traditionnelles remises de fourragère. Applaudissements.

Nicolas RUBIN nous informe que le tour du Val d'Aoste passera cette année à Châtel. C'est, pour notre commune de Châtel, une nouveauté d'avoir deux étapes chez nous pour le tour du Val d'Aoste. Enfin, la commune a déposé le 4 juin 2008 une candidature pour être une étape du tour de France. Cela ne sera pas pour tout de suite, mais nous sommes sur la liste des communes en attente.

Il est ensuite décidé, comme chaque année, de passer au jeu des questions - réponses entre les adhérents et l'équipe municipale présente ce jour.

Questions - réponses

Question n° 1

Dans le bulletin municipal, peut-on envisager une rubrique Association des Résidents ?

Il n'est pas possible de mettre une page à disposition de l'association à chaque bulletin, mais que ponctuellement cela est tout à fait possible. Également, il nous propose de mettre une demie page dans le prochain bulletin ou le suivant afin d'expliquer l'utilité de notre association.

Question n° 2

Projet de couverture de la piscine. Ce projet nautique est-il définitivement enterré ?

Qu'en est-il de la liaison Super Châtel - Linga

Il a été fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Pour l'instant il est envisagé de faire appel à un partenariat public - privé afin de ne pas faire prendre trop de risques financiers à la commune. Le choix d'un prestataire devrait être désigné prochainement.

L'objectif de ce complexe est tourné vers la population de la vallée et non exclusivement châtellane. Une partie sera consacrée au bien-être. Ce projet sera réalisé en lieu et place de la piscine actuelle. Il sera fait des aménagements pour augmenter la surface présente.

Concernant la liaison Super Châtel-Linga, l'esquisse et les dessins de ce projet sont maintenant terminés. Il sera organisé une réunion avec M. Le sous-préfet de Thonon-les-Bains, puisqu'un tel projet mobilise de nombreux secteurs administratifs.

Question n° 3

Route de La Béchigne, concernant le terrain des Vieilles Fermes, qu'en est-il ?

Concernant ce terrain, il est signé un compromis de vente avec un constructeur haut de gamme. Cette construction sera très intégrée à la montagne, puisqu'elle sera faite en pierre et en bois. Le commerce local sera préservé, puisqu'il n'y aura pas de restauration, mais il devra suivre, afin de proposer des prestations haut de gamme à ces nouveaux futurs touristes. Il s'agit en fait d'une résidence de touristes très haut de gamme.

Monsieur le maire nous dit ensuite quelques mots sur les hôtels qui, suite aux nouvelles directives de sécurité d'incendie et d'accueil des handicapés, et faute de moyens financiers, vont prendre probablement une autre orientation professionnelle.

Question n° 4

Au terrain des Vieilles Fermes, les constructions envisagées, sont-elles à étages ou des villas ?

Le nombre d'étages n'a pas été imposé aux promoteurs, ceci sera étudié en fonction de ses propositions.

Question n° 5

Au niveau des résidences hôtelières, qu'en est-il au sujet de l'hôtel « Bellevue » ?

Il s'agit là d'une question privée. Il semblerait que cet hôtel soit en instance de vente. Pour les nouveaux aménagements autour de cet hôtel, le trajet de la circulation a été approximativement décrit.

Question n° 6

Y a-t-il encore des constructions prévues à Châtel, alors qu'il y a beaucoup de logements à vendre ?

Il ne faut pas trouver de cause à effet entre ces deux questions de constructions neuves, et de logements à vendre. Cela dépend de la demande des personnes. Il reste des terrains à construire, mais il n'est pas prévu d'autres constructions, hormis le projet de résidences de tourisme haut de gamme ci-dessus cité.

Au niveau du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) il a été établi une espèce d'accord entre les services de l'État et la commune sur la nécessité de réserver des zones liées directement à l'agriculture (par exemple le haut du Petit Châtel), les Grandes Mouilles, et autres. Ces endroits ne verront pas de construction dans les 10 ou 20 ans à venir.

Question n° 7

Pour les travaux enterrés en face de la résidence Les Biches , et ceux du trottoir, qu'en est-il ?

Au niveau du panneau d'affichage de limitation de vitesse, ne sont pas respectées

Au niveau de la route de Thonon, les acquisitions nécessaires pour réaliser les aménagements de trottoir sont presque terminées. Il reste encore un cas qui devrait être rapidement traité.

Il y a également d'autres projets d'aménagement des trottoirs route du Linga. Les acquisitions et autorisations sont maintenant faites à ce niveau. La réalisation ne sera pas réalisée à l'automne mais au printemps, afin d'obtenir des subventions que l'on n'aurait pas si les travaux étaient réalisés à l'automne.

Question n° 8

Le parapet du ruisseau de Vonnes, route de Freinets, est dangereux. Quand sera-t-il réparé ?

Un membre de l'équipe municipale, prend le micro pour répondre à cette question

Le dossier est en cours, afin de le réparer, et devraient s'arranger rapidement, nous l'espérons.

Monsieur le Maire, Nicolas RUBIN, prend le micro pour compléter la réponse

Celles et ceux qui observent des petits travaux à réaliser dans la commune, peuvent le signaler sur le site Internet de la mairie de Châtel, rubrique « S.O.S. Travaux ».

Question n° 9

Au niveau des bus, pourrait-on avoir un horaire fixe pour les bus de la station, été comme hiver ? Certains panneaux des arrêts de bus ont disparus.

Le marché des transports de notre commune fera l'objet d'un appel d'offres. Une consultation sera lancée cet hiver pour des réponses au printemps des entreprises intéressées par ce marché.

L'accent sera mis, dans le nouveau contrat, sur le développement durable et la qualité des véhicules. Pour les horaires de transport, il y aura des informations sur les panneaux d'affichage et les arrêts de bus.

La nouvelle technologie de GPS sera peut être utilisée afin de localiser les bus pour mieux connaître le temps d'attente.

Question n° 10

Au niveau du lac de Vonnes, le panneau de sens interdit n'est plus visible à cause de l'enseigne lumineuse, de plus cette dernière n'est pas belle, serait-il possible de l'agrémenter ?

Concernant le panneau de sens interdit qui n'est plus visible, on va y remédier. Pour le panneau qui n'est pas beau, le maire est désolé. Il proposera une petite peinture locale pour y remédier.

Question n° 11

Quand est prévue la diffusion des chaînes numériques par la TNT dans la vallée, faut-il encore équiper des immeubles collectifs en parabole ?

Une initiative a été prise pour la réception de chaînes nouvelles. Il est maintenant possible de recevoir : TV8 Mont Blanc (la chaîne du Pays de Savoie), la Télévision Suisse Romande, une chaîne italienne et une allemande. Pour cela il faut caler son téléviseur sur le canal 34.

Pour la réception de la TNT, on connaîtra au troisième trimestre 2010, voir 2011, la décision du C.S.A., M. Le maire précise que pour pouvoir installer la TNT, le C.S.A. doit interrompre complètement le réseau hertzien.

Question n° 12

Pour le chemin de l'Etringa, on observe des problèmes de déjections animales surtout en hiver, ainsi qu'un stationnement souvent anarchique devant le commerce le « Sherpa ». Que peut-on faire ?

Concernant les déjections animales, M. Le maire nous précise ne pas trop savoir quoi répondre.

Pour le stationnement anarchique, les gens devraient avoir un peu plus de citoyenneté

Question n° 13

Quelle est la part des recettes fiscales des revenus de la commune relevant des résidents ?

Cette part fiscale est importante. Faute de documents précis à l'appui ce jour, M. le maire n'est pas en mesure de nous dire, selon lui, la part des recettes fiscales des résidents de Châtel.

Question n° 14

Combien y a-t-il de résidents inscrits et quel est le nombre d'habitants permanents à Châtel ?

Il ne faut pas mettre en concurrence les résidents de Châtel et les Châtellans permanent, cela contribue à donner une espèce de rapport de forces. On sait que l'apport fiscal des résidents est important et des remerciements leur sont adressés pour leur investissement, et leur présence à Châtel.

Remarque d'une adhérente

Remarque faite par Christiane SIFFER: le fleurissement de Châtel s'est très nettement amélioré, et il est magnifique. Applaudissements.

Réponse de M. Le Maire: merci de vos félicitations, mais ceci est le résultat de plusieurs années de travail. Les personnes qui s'occupent de ces fleurissements sont des gens passionnés, également parmi l'équipe municipale, et leurs hantises sont les fêtes locales à cause des vols de jardinières qui sont réalisées.

Un adhérent remercie l'équipe municipale de son organisation de la fête de la Saint-Laurent. Applaudissements.

Monsieur le maire invite les résidents à participer à la fête de la Saint-Laurent l'année prochaine.

Remarque sur le Multi-Pass de M. le maire

Les établissements ou les particuliers qui n'ont pas adhéré aux Multi-Pass se font « pourrir par leurs clients » selon l'expression employée par M. Le maire. Les clients de ces établissements ou particuliers ont eu des remarques désagréables de la part de leurs clients ne pouvant participer du Multi-Pass à un euro par jour au lieu de 6, selon M. Le maire.

Remarque sur le Multi-Pass de Bernard HUGON

Les personnes peuvent bénéficier des avantages du Multi-Pass pour la somme de un euro par jour, et 50 € pour la saison. Si les hébergeurs ne participent pas à cette opération, le coût est de six euros par jour.

Il est rappelé, selon Bernard HUGON, que les professionnels et particuliers qui n'ont pas adhéré se sont faits « pourrir la vie par leurs clients » selon son expression également. Il y aurait eu des hôtels qui n'avait pas adhéré au début et qui, par « la pression de leurs clients », auraient

adhéré au Multi-Pass. Ces professionnels ayant adhéré volontairement, mais tardivement, ont dû payer une taxe supplémentaire d'adhésion passant de 10 € à 15 € par lit, ce qui, selon les propos de Bernard HUGON, est quelque chose de tout à fait normal.

Remarques d'un adhérent à propos de sa non adhésion financière au Multi-Pass

Cet adhérent rappelle que les résidents ont investi dans l'immobilier au niveau de Châtel, commune dans laquelle ils n'habitent pas en permanence. Pour payer cet immobilier, de gros emprunts ont été fait de la part de certains, avec d'importants remboursements dans une région au prix du mètre carré élevé.

Il rappelle que les résidents payent une taxe foncière, une taxe d'habitation complète alors qu'ils habitent tout au plus quelques semaines par an à Châtel, et une taxe locative pour ceux qui louent.

Cette dernière était forfaitaire, et par la volonté municipale elle devient maintenant réelle, ce qui défavorise certains des résidents. Cela fait quatre impôts payés par les résidents en étant peu présents.

À cela, suite à l'initiative de créer le Multi-Pass il est proposé de payer encore un cinquième impôt, ou une cinquième taxe, comme l'on voudra, afin de financer le dit Multi-Pass. De plus, si leur adhésion n'a pas été immédiate, le prix par lit est augmenté de 5 € (passant de 10 € à 15 €), ce qui constitue une sixième taxe, de même qu'une « punition » pour retardataires.

Cet adhérent explique qu'il ne faut pas aller trop loin dans ce domaine financier vis-à-vis des résidents, et que ce cinquième impôt, certes volontaire, est « la goutte qui fait déborder le vase ». Il estime que les résidents qui n'ont pas pris part au financement du Multi-Pass, ne doivent pas faire l'objet de critiques, et méritent le respect d'investisseurs privé pour la commune de Châtel, et dont la part des recettes fiscales est très importante.

Après avoir fait ses observations, cet adhérent félicite l'ensemble de l'action municipale, et l'encourage à continuer dans cette voie.

Mr le Maire répond à cet adhérent:

Nous sommes obligés de différencier les impôts locaux et l'activité commerciale de location. Également, le Multi-Pass est une activité qu'il faut financer. Chacun doit faire son choix.

Un membre de l'équipe municipale prend le micro pour préciser que ces 15 € ne doivent pas être considérés comme une taxe, ni un impôt mais comme un moyen de faire connaître notre produit.

Un membre de l'équipe municipale précise que l'objectif était de couvrir pratiquement 100 % des prestations offertes, il nous informe que l'on s'en approche. Applaudissements.

Question n° 15

La commune envisage t-elle d'augmenter l'âge minimal des enfants en hiver pour l'achat des abonnements Porte du Soleil à partir de neuf ans car la facture actuelle est « un peu sévère » ?

La grille tarifaire est actuellement discutée Il faut coordonner les actions des stations Suisses et Françaises, ce qui n'est pas toujours facile. Nous avons le label « Familles Plus » et nous devons en tenir compte.

Plus aucune question n'étant posée, la séance des questions/réponses est terminée.